

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU C.C.A.S.
20 MARS 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le 20 mars à 17 heures et 30 minutes, le Conseil d'Administration du CCAS de cette commune, régulièrement convoqué le 05 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GALLINARO André, Président.

Présents : Messieurs André GALLINARO, Jacques ROYERE et André FAGGION, Mesdames Michèle JOB, Sophie TIRMAN, Edith OF, Nadine VILOTTE, Dominique NICOLA et Sylvie SAVY ;

Absents excusés : Messieurs Laurent BOY et Bernard MALIGE ;

Secrétaire : Madame Sylvie SAVY ;

Madame Sylvie SAVY a été nommée secrétaire de séance.

Liste des délibérations		Décision
N°24-03-20/ D01	Approbation du compte de gestion du budget du CCAS 2023	UNANIMITE des membres présents et représentés
N°24-03-20/ D02	Approbation du compte administratif du budget du CCAS 2023	UNANIMITE des membres présents et représentés
N°24-03-20/ D03	Budget 2024 du CCAS de Villeneuve-lès-Bouloc	UNANIMITE des membres présents et représentés
N°24-03-20/ D04	Octroi d'une subvention à l'association « les Restaurants du Cœur »	UNANIMITE des membres présents et représentés
N°24-03-20/ D05	Octroi d'une subvention à l'association « le Trèfle à 4 feuilles »	UNANIMITE des membres présents et représentés
N°24-03-20/ D06	Proposition de prise en charge de formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)	UNANIMITE des membres présents et représentés

Monsieur André GALLINARO, le Président, ouvre la séance à 17h30 et vérifie le quorum.

Le Président demande si le compte-rendu de la séance du 20 septembre 2023 appelle des observations.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame la Vice-Présidente informe l'assemblée des décisions prises dans le cadre des commissions permanentes.

ORDRE DU JOUR

1- Approbation du compte de gestion du budget du CCAS 2023

N°24-03-20/ D01

Monsieur le président présente le compte de gestion du budget du CCAS pour l'année 2023.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 031012

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC GRENADE

ETABLISSEMENT : CCAS DE VILLENEUVE-LES-BOULOC

Résultats budgétaires de l'exercice

10801 - CCAS DE VILLENEUVE-LES-BOULOC

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	77 170,00	14 185,00	91 355,00
Titres de recette émis (b)		10 424,99	10 424,99
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		10 424,99	10 424,99
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		14 185,00	14 185,00
Mandats émis (f)		13 187,36	13 187,36
Annulations de mandats (g)		1 434,66	1 434,66
Depenses nettes (h = f - g)		11 752,70	11 752,70
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		1 327,71	1 327,71
(h - d) Déficit			

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 031012

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC GRENADE

ETABLISSEMENT : CCAS DE VILLENEUVE-LES-BOULOC

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

10801 - CCAS DE VILLENEUVE-LES-BOULOC

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	77 170,00				77 170,00
Fonctionnement	9 491,74		-1 327,71		8 164,03
TOTAL I	86 661,74		-1 327,71		85 334,03
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	86 661,74		-1 327,71		85 334,03

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité des membres présents et représentés de déclarer que le Compte de Gestion du CCAS dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2- Approbation du compte administratif du budget du CCAS 2023

N°24-03-20/ D02

Monsieur André GALLINARO, Président, expose au conseil les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2023 et demande l'approbation du compte administratif du Budget du Centre Communal d'Action Sociale, dont les résultats d'exécution sont :

Résultat d'exercice de fonctionnement et d'investissement CCAS 2023

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES 2023	11 752,70 €	0.00 €
RECETTES 2023	10 424,99 €	0.00 €
SOLDE	-1 327,71 €	0.00 €
RESULTAT 2023	-1 327,71 €	
REPORT EXERCICE 2022	9 491,74 €	77 170,00 €
RESULTAT CUMULE au 31/12/2023	8 164,03 €	77 170,00 €
Excédent à reporter en 2024	8 164,03 €	77 170,00 €

A l'issue du débat, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président quitte la séance. Le conseil d'administration élit un président pour procéder au vote du compte administratif : Madame Michèle JOB.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'approuver le Compte Administratif présenté ci-dessus.

3- Budget 2024 du CCAS de Villeneuve-lès-Bouloc

N°24-03-20/ D03

Monsieur André GALLINARO, Président, présente le budget de l'exercice 2024 et demande au Conseil d'administration de se prononcer à ce sujet.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'approuver le Budget de l'exercice 2024 comme suit :

❖ *Section fonctionnement*

DEPENSES : 18 140.00 € RECETTES : 18 140.00 €

❖ *Section investissement*

DEPENSES : 0 € RECETTES : 77 170.00 €

4- Octroi d'une subvention à l'association « les Restaurants du Cœur »

N°24-03-20/ D04

Madame Michèle JOB, Vice-Présidente, présente la demande de subvention de l'association « les Restaurants du Cœur » et demande au Conseil d'Administration de se prononcer à ce sujet.

L'association départementale de la Haute-Garonne distribue 2 487 000 repas par an, dont :

- 173 000 repas distribués sur 3 sites de la rue
- 10 280 colis d'urgence
- 10 150 aides aux bébés de 0 à 12 mois
- 9 828 repas servis aux hébergés des Toits du Cœur

Madame Michèle JOB informe que le CCAS a octroyé 500 € à l'association en 2023.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'octroyer une subvention d'un montant de 600 € à l'association « les Restaurants du Cœur ». Les dépenses sont inscrites au budget 2024.

5- Octroi d'une subvention à l'association « le Trèfle à 4 Feuilles »

N°24-03-20/ D05

Madame Michèle JOB, Vice-Présidente, présente la demande de subvention de l'association « le Trèfle à 4 Feuilles » et demande au Conseil d'Administration de se prononcer à ce sujet.

2 familles de la commune ont bénéficié de colis alimentaires distribués par l'association en 2023.

169 personnes ont bénéficié des colis de l'association pour l'année 2023, dont :

- 26 personnes de 0/3 ans
- 78 personnes de 4/14 ans
- 54 personnes de 15/25 ans
- 168 personnes de 26/64 ans
- 23 personnes de 65 ans et plus

Les subventions des Mairies et CCAS représentent 2 486 € en 2023, dont le CCAS de Villeneuve-lès-Bouloc qui a octroyé 800 € à l'association en 2023.

Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'octroyer une subvention d'un montant de 800 € à l'association « le Trèfle à 4 Feuilles ». Les dépenses sont inscrites au budget 2024.

6- Proposition de prise en charge de formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)

N°24-03-20/ D06

Madame la Vice-Présidente expose à l'assemblée qu'une jeune administrée de Villeneuve-lès-Bouloc demande une prise en charge de la formation BAFA. Un devis d'un montant de 390 € a été transmis au CCAS.

Afin d'aider également d'autres jeunes personnes sur Villeneuve-lès-Bouloc rencontrant des difficultés à accéder à cette formation, faute de moyens financiers, Monsieur le Président propose d'allouer une enveloppe maximale pour ce financement de 1 000 € par an.

Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité des membres présents et représentés de prendre en charge la formation au BAFA de personnes de la commune, d'allouer une enveloppe maximale pour ce financement de 1 000€, par an, d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents et actes relatifs à ce dispositif et de dire que les dépenses sont inscrites au Budget 2024 et suivants.

7- Questions diverses

Repas des aînés 2024

Madame Michèle JOB informe l'assemblée que le repas des aînés pour l'année 2024, aura lieu le 29 novembre 2024.

**La Vice-Présidente,
Mme Michèle JOB**



**La secrétaire de séance,
Mme Sylvie SAVY**

